Réfugiés : l'UE menace la Hongrie et la Pologne

16/05/2017 à 18h24

La Commission européenne a menacé aujourd'hui de lancer des procédures d'infraction en juin contre la Hongrie et la Pologne si elles refusent toujours d'accueillir des demandeurs d'asile depuis l'Italie et la Grèce, comme l'impose un plan européen de 2015.

"*Si rien n'est fait avant notre prochain rapport en juin, la Commission n'hésitera pas à utiliser ses pouvoirs en vertu des traités et à ouvrir des procédures d'infraction*", a déclaré le commissaire aux Migrations, Dimitris Avramopoulos, lors d'une conférence de presse au Parlement européen à Strasbourg.

Face à l'afflux extraordinaire de demandeurs d'asile en Italie et en Grèce, les pays de l'UE étaient convenus en septembre 2015 de se répartir de manière exceptionnelle jusqu'à 160.000 personnes en deux ans depuis ces deux pays vers le reste de l'Union.

Mais ce plan temporaire dit de "relocalisation", censé incarner la solidarité européenne, a surtout illustré les divisions entre Etats membres, qui ne l'ont appliqué qu'au ralenti, voire pas du tout pour certains. Au 16 mai, seulement 18.418 demandeurs d'asile ont ainsi été répartis, a indiqué mardi la Commission.

"*J'appelle la Pologne et la Hongrie, qui n'ont pas encore relocalisé la moindre personne à commencer à le faire immédiatement*", a insisté M. Avramopoulos, en désignant en particulier ces deux pays les plus récalcitrants. […]

Romandie